

Conseil Communautaire
Compte-rendu de la séance du 14/11/2017 à 18H30 à NOVEANT SUR MOSELLE

Membres du Conseil : 72

Présents : 57

Pouvoirs : 5

Votants : 62

Excusés non représentés : 1 - Excusés représentés : 2 - Absents : 8 - Nombre de communes représentées : 43

Liste des présents en annexe

Secrétaire : Patrick BOLAY

1- Désignation du secrétaire de séance et validation du compte-rendu des Conseils Communautaires du 26.09.2017 et du 17.10.2017

Gilles SOULIER rappelle qu'il est très important de signer les feuilles d'émargement à l'entrée de chaque conseil communautaire, car ces feuilles sont intégrées au registre des délibérations chaque année et transmises en Préfecture.

Il est fait remarqué que les comptes-rendus de conseil communautaire ne sont pas mis sur le site internet de l'ex-communauté de communes du Val de Moselle.

Secrétaire de séance : Patrick BOLAY

Délibération validant les conseils communautaires du 26.09.2017 et du 17.10.2017 à l'unanimité

2- Gouvernance

➤ **Délégations du Conseil Communautaire au Président**

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, l'assemblée délibérante peut déléguer une partie de ses attributions au Président et/ou au Bureau Permanent à l'exception de celles listées dans cet article.

Ainsi, dans l'esprit du protocole préalable à la fusion et des débats qui ont précédé cette fusion, il est proposé, dans un premier temps, de ne procéder qu'à quelques délégations techniques au Président. Le Conseil Communautaire restant compétent pour toutes les autres décisions.

Cette organisation sera évaluée dans les prochains mois pour évoluer le cas échéant dans le seul objectif de trouver le meilleur équilibre entre l'efficacité de notre processus décisionnel et le respect des principes démocratiques de participation et de transparence.

Délibération à l'unanimité décidant de donner les délégations suivantes du conseil communautaire au Président pour la durée du mandat :

- *Pour les marchés dont le montant est inférieur à 25 000 € de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget primitif. Tout projet d'avenant à un marché dont le montant est supérieur à 5% est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis sauf si elle a autorisé le Président, dans sa délibération l'autorisant à lancer la consultation ou validant le marché, à signer de tels avenants ;*
- *De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 5 000 € ;*
- *De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 € ;*
- *De décider de la conclusion et de la révision du louage de biens pour une durée n'excédant pas 9 ans ;*
- *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
- *De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;*
- *D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, d'une part pour le contentieux avec les usagers lié à l'exercice des compétences communautaires ou au fonctionnement des services intercommunaux ainsi que le contentieux avec les agents de la Communauté de Communes ;*
- *De fixer les rémunérations et de régler les frais d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- *De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500.000€ ;*
- *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- *D'accepter les chèques de dédommagements versés par les compagnies d'assurance ;*
- *D'accepter les chèques versés par les éco-organismes dans le cadre de la valorisation des déchets ;*
- *D'accepter les chèques sous forme d'avoir des différents fournisseurs et prestataires de la Communauté de Communes ;*
- *D'autoriser au nom de la Communauté de Communes le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.*

➤ **Remplacement d'Olivier JACQUIN dans les organismes extérieurs**

Il convient de remplacer Olivier JACQUIN dans les divers organismes extérieurs ou il représentait la CCM&M (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Val de Lorraine ; Syndicat Mixte de Madine ; SIVM de l'Esch au Mad ; SCOT de l'Agglomération Messine ; Comité de programmation LEADER)

PETR du Val de Lorraine

Délégués titulaires (6)	Délégués suppléants (3)
Gilles SOULIER	Pierre-David JACQUESON
Denis BLOUET	Gérard ANDRE
Jean-Pierre DAVID	Stéphanie JACQUEMOT
René CAILLOUX	
Patrick MESSEIN	
1 siège vacant	

Proposition de candidature pour le poste de titulaire : Lise ROSELEUR

Appel à candidature : pas d'autre candidature

Election de Lise ROSELEUR à l'unanimité

Scot de l'Agglomération Messine

Délégués titulaires (5)	Délégués suppléants (5)
Michel COULETTE	Stéphanie JACQUEMOT
Gilles SOULIER	Denis BLOUET
Patrick BOLAY	Gérard ANDRE
Jean-Pierre DAVID	Yvette TELLIER-ROSMAN
1 siège vacant	Jacques PERANTONI

Proposition de candidature pour le siège de délégué titulaire vacant : Denis BLOUET

Appel à candidature : Frédéric LEVEE pour le siège de suppléant vacant

Election de Denis BLOUET à unanimité

Election à l'unanimité de Frédéric Levée au siège de délégué suppléant

Syndicat mixte de Madine

Délégué titulaire	Déléguée suppléant
1 siège vacant	Muriel MANCIAUX

Proposition de candidature pour le siège de délégué titulaire vacant : Gilles SOULIER

Appel à candidature : pas d'autre candidature

Election de Gilles SOULIER à l'unanimité

Syndicat Intercommunal Scolaire de l'Esch au Mad

Délégués titulaires (5)	Délégués suppléants (5)
Gilles JOLAIN	Michèle SCHNITZLER
Gérard VAN MEEL	Marie-Madeleine FEHLEN
Marielle PAYEN	Denis BLOUET
Patrice VELLE	Christophe CIOLLI
1 siège vacant	Roland ROUYER

Proposition de candidature pour le siège de délégué titulaire vacant : Jean-Pierre DAVID

Appel à candidature : René Lorrain, car le délégué titulaire de sa commune a changé de travail et risque d'être absent aux réunions.

JP DAVID retire sa candidature car il estime que René LORRAIN est légitime pour y siéger, d'autant qu'il y siège déjà en tant que Maire de Flirey.

Election de René LORRAIN à l'unanimité

GAL LEADER

Titulaire	Suppléant
Lise ROSELEUR	Siège vacant

Proposition de candidature pour le siège de délégué suppléant vacant : Muriel MANCIAUX

Appel à candidature : pas d'autre candidature
Election de Muriel MANCIAUX à l'unanimité

Pour information, les autres sièges qu'Olivier JACQUIN occupait (par exemple dans les Offices de Tourisme) en tant que Président de la CCM&M, sont maintenant occupés par Gilles SOULIER.

3- Services à la population/développement économique – Déploiement du très haut débit

Lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2017, le groupe de travail ad hoc a auditionné les représentants de Moselle Fibre et du Conseil Régional / Conseil Départemental 54 concernant une présentation croisée des deux dispositifs de déploiement de la fibre.

Etant dans l'impossibilité de quitter le syndicat mixte Moselle Fibre, un projet d'avenant à la convention initiale convenue avec l'ex-CCVM et portant sur les conditions du déploiement de la fibre sur la partie 54 de la CCM&M est proposé (changement nom CCVM et baisse du montant de la participation à 400€/prise).

Considérant la différence de coût substantielle à la charge de la collectivité entre ces deux dispositifs, le conseil communautaire est invité à compléter la présente délibération en demandant à Moselle Fibre de reverser l'intégralité ou une part substantielle des redevances qui seront perçues par le délégataire durant les 30 années du contrat. Ce reversement permettra d'amortir considérablement le coût de l'emprunt qu'il faudra contracter pour le financement de ce déploiement.

Composition du syndicat : 70% élus interco, 30% élus régionaux.

Moselle fibre : Délégation de service public de 15 ans ; Région : Délégation de service public de 35ans.

Le 20 septembre 2017 a eu lieu une réunion de travail sur le déploiement de la fibre sur la partie 54 et la partie 57 : présentation de Moselle Fibre et du Conseil Régional / Conseil Départemental 54.

Patrick MESSEIN indique qu'il y a une organisation spécifique pour la Moselle avec son syndicat Moselle Fibre, avec des frais de fonctionnement énormes (500.000€/an), et qu'il faudra avancer la trésorerie. Alors que la région préfinance les prises. Il était donc indispensable que les recettes de Moselle fibre ne soient pas conservées par le syndicat. Si Novéant et Corny entraient dans le calcul des prises, ce serait encore 500.000€ de plus.

Jacques PERANTONI ajoute qu'en ce qui concerne la CCM&M, nous sommes contraints de signer la convention avec Moselle Fibre puisqu'on ne peut pas se retirer. Ce qui est inquiétant ce sont les droits d'usage que le Président du département de la Moselle veut mettre en place. Les intercommunalités doivent se battre pour qu'il y ait un retour sur investissement. Pour l'instant, il est prévu que les bénéficiaires restent à Moselle Fibre pour améliorer les usages et proposer des services. Pour la Région, dans les différentes communes prioritaires, la société a dit que la fibre sera amenée au poteau et l'habitant devra payer le raccordement à l'habitation.

Lise ROSELEUR précise que pour la Région, le raccordement sera au foyer, et qu'elle va se renseigner pour avoir la bonne information. SFR n'a pas été retenu dans le marché national, et lance un recours contre la Région et démarche les communes en affirmant qu'il peut déployer le réseau gratuitement. S'il en était vraiment capable, pourquoi il ne l'a pas fait avant sans l'accord de la région ? Les communes les plus retirées ne seront pas couvertes par SFR, donc attention.

Pour Frédéric LEEVE, le coût de fonctionnement du syndicat Moselle fibre sera de 500.000€/an parce qu'ils ont embauché des ingénieurs pour le déploiement sur 5 ans (mission), mais ensuite ils n'entreront plus dans le coût de fonctionnement qui va donc diminuer. Pour le retour sur investissement, il a posé la question au Président Weiten en disant qu'il lui semblait que l'avis majoritaire était le retour sur investissement, tout le monde sauf la Communauté de Communes du Sud Messin était d'accord, donc on a bon espoir que ce sera la tendance dominante. Il semblerait que le développement des usages sera effectué à un niveau plus élevé que l'échelon départemental (Etat). Concernant les raccordements, pour Moselle fibre, on propose un pré-raccordement à l'habitation pendant les réunions publiques, les habitants qui souscrivent à cette occasion n'auront rien à payer. Si les gens ne s'inscrivent pas et sont sur un habitat éloigné, il y aura un coût de raccordement.

Pour Gérard RENOARD il est très difficile de ne pas voter pour la délibération. Et demande quel est le risque, pour la partie 54, si toutes les imaginations de retour sur investissement ne se réalisent pas ? Pour lui, la délibération est insignifiante comparé à la difficulté du problème.

Gilles SOULIER indique que selon les dernières informations du département, la question du retour sur investissement grâce à l'affermage, est en train de faire son chemin, le Président Weiten l'a déjà évoqué. Il faut maintenant entrer dans le concret et chiffrer. On peut aussi demander un retour sur investissement immédiat et non à 30 ans. Après avoir voté la délibération, il fera un courrier aux membres du conseil syndical pour les informer de notre motion. Si on récupère 20€, on arrive quasiment au coût régional. Deux communautés de communes sont déjà fibrées en Moselle et il y a plus de 50% de commercialisation.

Délibération sur l'avenant à la convention initiale de Moselle Fibre à l'unanimité

Délibération demandant à Moselle Fibre de reverser l'intégralité ou une part substantielle des redevances qui seront perçues par le délégataire durant les 30 années du contrat à l'unanimité

3bis- Services à la population – Création du Pôle Multi Services de Mars-la-Tour

Suite à un retour des services instructeurs régionaux pour les fonds européens, il est proposé de modifier le plan de financement initial du Pôle Multi Services de Mars-la-Tour en l'optimisant par une sollicitation au Conseil Régional Grand Est. Le plan de financement est modifié car certaines subventions ne sont pas éligibles au pôle médical.

- Signature officielle du protocole d'accord la semaine dernière à Mars-la-Tour.

Le recrutement d'architectes est en cours.

DEPENSE €HT		RECETTE €HT	
Acquisition parcelle	149 897 €	Etat – DETR Contrat de ruralité Val de Lorraine	250 000 € 74 000 €
Travaux	690 000 €	FEADER CR Grand Est – <i>Fonds de soutien aux dynamiques territoriales de santé</i> CD 54	248 558 € 50 000 € 158 000 €
Equipement (mobilier) Honoraires techniques	20 000 € 115 800 €	CCM&M - commune	195 139 €
TOTAL	975 697 €		975 697 €

Délibération sur le plan de financement modifié à l'unanimité

4- Environnement – Gestion des déchets

➤ **Mise en place d'une tarification incitative à compter du 1^{er} janvier 2020.**

Suite à la fusion, la législation laisse cinq ans pour harmoniser le mode de tarification à l'échelle de la CCM&M. Pour rappel : la partie 54 - hors Hamonville - est à la Redevance Incitative et les 9 communes du 57 en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il est proposé d'organiser la réflexion en deux étapes :

- 1^{ère} étape : choix d'un mode de financement incitatif conformément aux orientations des lois dites du Grenelle de l'Environnement et la Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015. Ce choix permettra de solliciter des financements auprès de l'ADEME afin de financer l'acquisition de bacs à ordures ménagères pucés homogènes, aux normes en vigueur pour l'ensemble des foyers mosellans.
- 2^{ème} étape : débat pour permettre un choix entre la Redevance Incitative et la Taxe Incitative pour une décision applicable au 1^{er} janvier 2020

Il est proposé de valider le principe de la mise en place d'une tarification incitative au 1^{er} janvier 2020.

		Ex-territoire CCCL	Ex-territoire CCVM	Hamonville (ex-CCT*)
Financement		REOM Incitative (effective depuis 01/01/13)	TEOM sur TF (pas de redevance spéciale)	TEOM Incitative (jusqu'au 31/12/16)
OM	Mode collecte	C1 - Bacs pucés (pas de vrac) propriété CC	C1 – En vrac (quelques particularités communales)	C1 - Bacs pucés (pas vrac) propriété CC
	Kgs/an/hab	154	227	173*
	Projets	Collecte C0.5	Equipement bacs	
Tri	Mode collecte	C0.5 – Sacs jaunes (liv. PAP 1x/an par CC)Verre en PAV	C0.5 – Sacs jaunes Verre en PAP C0.5	C0.5 – Sacs jaunes Verre en PAV
	Kgs/an/hab	45.03+34.43=79.46	33.74+18.16 = 51.90	96*
	Projets	Extension consignes tri	PAV pour le verre	
Déchèteries		2 déchèteries propriété CC +conventionnement De 12h à 33.5h ouverture	Accès 9 déchèteries CA2M par convention – 48h ouverture	Accès déchèterie Bernecourt – 12h ouverture
Particularités		PLP, TZDZG	1 collecte encombrants Collectes papier Mairie	
Date fin marché		31/12/2023	31/12/2019	31/12/2023

Rappel du contexte réglementaire : Art.1639A bis CGI et L2333-76 CGCT : suite à fusion, 5 ans de délai pour harmoniser les modes de financement

Focus sur le problème de financement des OM sur Hamonville :

- Loi grenelle 1 de 2009, art.46 : REOM et TEOM doivent intégrer une part variable incitative
- Loi grenelle 2 de 2010, art.195 : possibilité de mise en place d'une expérimentation TEOM Incitative avec obligation TI en 2014
- Loi TECV de 2015, art.4 : objectif de généralisation de la TI (25 millions en 2025)
- Financements dus au label TZDZG et TEPCV : engagement pris sur la tarification incitative
 - Officiellement, la CCM&M ne peut actuellement pas émettre de facture vis-à-vis des habitants de la commune.

Opportunités financières pour l'équipement :

Un équipement en bacs Ordures Ménagères est nécessaire sur l'ensemble du territoire :

- Demande régulière des habitants ex-CCVM (validée par groupe de travail déchets) ;
- Conformité avec la R437 de la CRAM sur la prévention des risques professionnels (recommandation de ne plus faire de collecte de sacs pour éviter les troubles musculo-squelettiques) ;

- Des volumes de bacs permettant de limiter les quantités de déchets, en lien avec de la prévention ;
- Coût prévisionnel : 250 000 € pour 10 000 hab. (achat des bacs pucés + prestation de distribution et signature des conventions de mise à disposition) ;
- Subvention : aucune aide pour l'achat mais 6.60€/habitant pour un passage en tarification incitative soit 68 000 € (55% pour les travaux en habitat dense).

Présentation du calendrier prévisionnel :

2017	<ul style="list-style-type: none"> • Etude d'harmonisation par le bureau d'études Anetame ingénierie • Validation de la tarification incitative par le groupe de travail du 22/06/17 mais demande de délai de réflexion pour le choix entre TEOM I et REOM I • Validation du calendrier par le groupe de travail du 08/11/17 • Proposition délibération de principe au conseil co 14/11/17 : passage en TI, demande financement ADEME, équipement bacs
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation étude, débat au 1er semestre pour une validation mode de financement (TEOM I ou REOM I) au conseil co T4 2018 • Etude équipement en habitat dense, PAV verre et redevance spéciale • Préparation du marché d'équipement bacs à ordures ménagères et passation au S1 • Préparation marché collecte et traitement au S2
2019	<ul style="list-style-type: none"> • Passation marché collecte et traitement au S1 • Distributions des bacs à ordures ménagères pucés et communication
01/01/2020	<p>Mise en place de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire (pas encore de choix entre taxe et redevance)</p> <p>Pourquoi 2020 ? Car après il y aura les élections, et ce ne serait pas loyal de transmettre le dossier au futur conseil communautaire. On doit prendre nos responsabilités dès maintenant</p>

Muriel MANCIAUX demande si la CCM&M aura le choix entre les prestataires.

Gérard ANDRE indique que sur l'ex-CCCL, on avait reçu les réponses de SITA, VEOLIA et ECO DECHETS, et d'autres sociétés qui avaient retiré leur dossier.

Stéphanie JACQUEMOT demande si la partie environnementale du sujet a été abordée dans les débats (enfouissement ou incinération).

Gérard ANDRE répond que ce débat n'a pas eu lieu pendant la dernière commission, mais que c'est un point que nous incluons dans nos marchés.

Patrick MESSEIN indique que 110.000 tonnes/an sont incinérées par Haganis.

Jacques PERANTONI salue le travail considérable de Gérard ANDRE et de son équipe car la collectivité a progressé grâce au passage à la redevance incitative. Les résultats sont très positifs, surtout quand on compare les résultats des 2 anciennes CC. C'est un travail de longue haleine qu'il a constaté dans sa commune. Les habitants ont pris l'habitude de trier et d'adopter des gestes éco-citoyens ce qui fait baisser le poids des ordures ménagères. La redevance associe les habitants au tri, avec la taxe le résultat ne sera pas le même. Le choix redevance/taxe devra être fait avec les citoyens, car repasser à la taxe ne passera peut-être pas pour les habitants de l'ex-CCCL.

Gérard ANDRE ajoute que globalement le volume total de déchets n'a pas vraiment été réduit, on a un peu baissé et on a fait beaucoup de transferts, avant on mettait tout dans le bac, aujourd'hui on trie et on apporte en déchèterie, ce qui permet de valoriser une partie importante de nos déchets. Il y a encore matière à progresser mais les gestes de tri sont aujourd'hui ancrés dans les habitudes des habitants. Il y aura un vrai débat sur le choix définitif de financement. Il n'aura pas lieu ce soir.

Michel COULETTE demande si nous avons des données sur le compostage.

Gérard ANDRE répond que ce dont on est sûr c'est qu'on a vendu plus de 300 composteurs, même s'ils ne sont surement pas tous utilisés de façon optimale, on évite des apports de déchets verts en déchèterie, que l'on paie pour éliminer.

Gérard RENOARD ajoute que le fait de ne pas vouloir laisser le dossier au prochain conseil communautaire en attendant la fin du délai de 5 ans fait qu'on va avoir une baisse de popularité. Il demande si avec la tarification incitative on paiera moins cher.

Pour Gérard ANDRE, le tarif de 2020 ne peut pas être annoncé, il y a trop de paramètres à prendre en compte. Avec les allotissements de marché, nous avons eu des réponses plus que satisfaisantes, on n'a pas à rougir de notre tarification. Cela permet à des petites entreprises plus locales de pouvoir répondre à nos marchés.

Gilles SOULIER a visité le centre de méthanisation de Beaumont. Ils vont expérimenter avec la Communauté de Communes Pays Orne Moselle le ramassage des déchets verts pour méthanisation. Il pense que cela peut faire partie des pistes à étudier d'ici les passations de marché.

Délibération à l'unanimité :

- **Validant le principe de tarification incitative et la mise en place au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **Autorisant le Président à solliciter les financements auprès de l'ADEME ;**
- **Autorisant le Président à lancer une consultation pour l'équipement**

➤ Accessibilité à la déchèterie de Jarny

Pour information : la déchèterie de Conflans-en-Jarnisy va fermer, le SIRTOM a créé une déchèterie à Jarny. Suite à la mise en service de la nouvelle déchèterie à Jarny, il est proposé de mettre en place un partenariat permettant son accès pour les

habitants d'Hannonville-Suzémont et Mars-la-Tour. Lorsque l'adhésion de Brainville sera effective, il conviendra d'élargir la convention à cette commune.

Déchèteries	Propriété	Nb hab. CCMM desservis	Coût/an/ hab. TTC	Nb heures ouverture /semaine	Conventions	Observations
Bernecourt	CCMM	2529 hab /4542	15.99 €	12h		Travaux en cours
Charey	CCMM	6188hab /6604	15.62 €	12h		Travaux prévus
Ars/Moselle	CA2M	10308 hab	20.33 €	48h	Fin 31/12/17, renouvelable 2 X 1 an	Accès aux 8 sites de la CA2M
Augny-Marly	CA2M					
Pont-à-Mousson	CCBPAM	530 hab	22.92 €	33h30	Fin 31/12/17, renouvelable	
Conflans-Jarny	SITA	1256 hab	20.35 €	21h	Fin 31/12/17	Fermeture imminente
Jarny	SIRTOM		21 €	32h30	Possible	Proximité MLT – ouvert 2017

Remarque : Attention la CA2M n'existe plus

Jean-Pierre DAVID demande si on a intérêt à maintenir des conventions alors qu'on va investir dans nos deux déchèteries.

Gérard ANDRE répond que la nouvelle déchèterie de Jarny est proche de Mars-la-Tour avec un accès facilité. Dans un rayon de 15km, les habitants utilisent de moins en moins la déchèterie. La déchèterie de Charey est déjà à saturation, il faut impérativement l'agrandir. Cela fait long de venir à Charey d'Hannonville-Suzémont. Les habitants des deux communes devront impérativement aller à Jarny, pas à Charey. Les travaux de Charey sont prévus pour 2018. La distance entre Mars-la-Tour et Charey est de 14km, pour Hannonville-Suzémont, c'est plus loin.

Lise ROSELEUR poursuit en expliquant qu'à l'époque de la fusion CC3V - CCML, on avait proposé aux habitants de choisir sur quelle déchèterie ils voulaient aller. Ils voulaient aller à Conflans, elle ne se voit pas dire aux habitants de retourner à Charey, pour elle il faut maintenir les conventions et les échanges entre Communautés de Communes.

Délibération autorisant le conventionnement avec le SIRTOM de JARNY pour remplacer SITA Conflans + renouvellement des conventions avec la CCBPAM et Metz Métropole à l'unanimité

➤ Création d'une régie de recettes pour la vente de composteurs

Pour permettre la vente de nouveaux composteurs, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, il convient de créer une régie de recettes.

Faire des titres pour vendre des composteurs à 20€ entraîne des coûts de comptabilité importants.

Délibération à l'unanimité

5- Environnement – Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Suite à la mise en place de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rupt de Mad Esch Terroin, il convient de mettre en place un partenariat avec le PNRL concernant l'animation du SAGE pour l'ensemble des EPCI adhérents en fixant, entre autres, la clé de répartition financière.

Etat d'avancement du SAGE : installation au mois de juin.

La commission locale de l'eau (organe exécutif du SAGE) a été mise en place il y a 3 semaines et s'est déjà réuni une fois.

Composition de la commission locale de l'eau : PNRL, CCBPAM, CC terres toulouses, CC Côtes de Meuse - Woëvre, ville de Metz, Arnaville, des associations de protection des espaces naturels et la Région.

La convention permettra d'embaucher un ingénieur pour faire le travail de structuration du SAGE. Le poste sera subventionné par l'agence de l'eau à 80%. La convention définit les règles de recrutement, les différentes conditions du portage du SAGE et de l'animateur, la répartition financière (clé entre les CC), l'autorité hiérarchique, les modalités de recrutement. La convention sera signée par les 4 CC concernées et le PNRL.

Clé de répartition : 32% CCM&M ; 22% CCBPAM ; 7% CC terres toulouse ; 19% CC Côtes de Meuse ; 20% PNRL

Le profil du poste est établi et l'annonce est publiée. Une première sélection sera effectuée à la fin de l'année pour faire des entretiens en janvier, pour une embauche en avril.

La résidence administrative de l'agent sera au PNRL, mais en fonction des interventions il sera accueilli sur les différents territoires.

La convention est établie pour une durée de 3 ans (2018-2020)

Rappel que les problématiques soulevées par le SAGE sont essentielles, plusieurs commissions se mettent en place. Le SAGE en relation très étroite avec les CC, les agriculteurs et la ville de Metz.

Délibération autorisant de président à signer la convention votée à l'unanimité

6- Finances Publiques

➤ Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Fixation des Attributions de Compensation 2017 pour la commune d'Hannonville

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 et en l'absence de transfert de nouvelles compétences cette année, la CLECT s'est réunie le 28 septembre dernier afin d'établir une évaluation du transfert des charges de la commune d'Hamonville. Cette évaluation est nécessaire pour calculer le montant de l'attribution de compensation de la commune.

Patrick MESSEIN indique que Gérard ANDRE est Président de la CLECT, qui est chargée d'accompagner les transferts de compétences et d'évaluer les transferts de charges et recettes transférées. Pour Hamonville, globalement il y a un transfert de dépenses vers la CC.

Charges et recettes transférées de la commune comme suit :

Récapitulatif	Montant définitif CA 2016
Recettes transférées	484,00
Dépenses Transférées	3763,61

Proposition d'Attribution de Compensation 2017 pour la commune d'Hamonville : - 3 279,61 €

Avis favorable de la commission des finances

Délibération votée à l'unanimité

➤ **Décisions Modificatives**

Il avait été convenu de faire un budget supplémentaire pour, d'une part inscrire d'éventuelles dépenses supplémentaires par rapport au budget primitif, et d'autre part prendre en compte le report de résultats suite au vote des comptes administratifs. Toutefois, des décisions modificatives suffiront étant donné que les dépenses en moins par rapport au budget primitif compensent largement les dépenses supplémentaires sans mobiliser l'excédent reporté.

Proposition est faite de modifier le budget comme suit :

ACTIONS	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	Réalisé	Propositions nouvelles	BP 2017	Réalisé	Propositions nouvelles
Services à la population / Sport /Habitat/ Mobilité	280 359	136 249	-17 793	109 482	15 627	- 6 900
Petite enfance / Jeunesse / Périscolaire	1 250 987	798 901	-1 250	833 620	334 492	-12 110
Activités économiques et touristiques	229 295	84 932	22 350	118 929	44 790	33 478
Environnement / Rivière	360 420	136 718	-19 544	290 800	20 912	-80 000
Service insertion	298 000	148 159	-19 000	215 000	28 098	-19 000
Services aux communes / Mutualisation/SIG	448 907	331 232	19 150	336 000	6 641	35 000
Gestion / Locatif/ Adhésions / Communication	1 094 073	599 281	-38 985	105 753	64 330	17 360
TOTAUX	3 962 041	2 235 472	-55 072	2 009 584	514 890	- 32 172

Propositions nouvelles BP 2017

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	Réalisé	Propositions nouvelles	BP 2017	Réalisé	Propositions nouvelles
Actions – politiques publiques; gestion CCMM	3 962 041	2 235 472	-55 072	2 009 584	514 890	-32 172
Fiscalité ménages (TH, TFB, TFNB)				2 177 388	1 025 136	
Taxe additionnelle FNB				17 584		
Contribution Foncière des Entreprises				1 154 744		
CVAE				728 352		
TASCOM				178 166		
IFER				95 117		
Dotations intercommunalité et compensation				800 080	186 446	
Allocations compensatrices				85 000	88 732	
Fonds départemental péréquation TP					9 740	40 332
FPIC					2 796	2 796
FNGIR	1 744 182,00					
Attributions de compensation	1 181 529,00	583 092,00		194 998		
Transfert recettes sur budget annexe services mutualisés	300 631,00					
Amortissements	385 000,00			157 000		
Resultat antérieur						1 857 051
TOTAUX	7 573 383	2 818 564	-55 072	7 598 013	1 820 740	1 868 007
Sous totaux			7 518 311			9 466 020
Résultat prévisionnel	1 947 709					

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	Réalisé	Propositions nouvelles	BP 2017	Réalisé	Propositions nouvelles
Services à la population / Habitat / Santé	328 520	23 196	1 144 317	143 723	11 814	778 678
Petite enfance / Jeunesse / Périscolaire	40 692	10 753	9 000	77 360	54 963	
Activités économiques et touristiques	630 476	123 811	6 550	260 537	21 173	13 500
Environnement / Rivière	618 780	190 730	-12 120	442 537	55 374	26 549
Services communes / Insertion / Mutualisation/SIG	744 195	443 775	-48 500	439 531	70 485	-26 000
Gestion CCCL / Communication / Locatif	351 645	116 900	56 540	77 531	15 720	-2 939
FCTVA et emprunts				542 704	278 170	301 458
Emprunt d'équilibre				502 386		-502 386
Amortissements et opérations d'ordre	157 000			385 000		
Dépenses imprévues et virement/section						
Résultats antérieurs et 1068 hors RAR						714 290
TOTAUX	2 871 308	909 165	1 155 787	2 871 308	507 699	1 303 150
Sous totaux			4 027 095			4 174 459
Résultat prévisionnel	147 363					

Avis FAVORABLE de la Commission Finances

Délibération portant sur l'approbation de l'ensemble des propositions de modifications présentées votée à l'unanimité

➤ **Comptabilité**

Suite au changement de Président, il convient de délibérer de nouveau pour autoriser le Trésorier à engager des poursuites pour le recouvrement des créances de la CCM&M pour la durée du mandat.

Délibération votée à l'unanimité

➤ **Convention de partenariat avec le Trésor Public**

Il est proposé de valider une convention de partenariat pour clarifier les relations et les engagements entre la CCM&M et le Trésor Public.

- Objet de la convention : convention liant la CCM&M avec le Trésor Public dans le cadre du recouvrement des produits locaux
- Objectifs de la convention : renforcer les relations de travail entre les services de la CCM&M et les services du comptable afin d'améliorer le recouvrement des produits locaux avec engagement de l'ordonnateur et du comptable

Avis FAVORABLE de la Commission Finances

Délibération votée à l'unanimité

7- Aménagement du territoire – Contribution au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire / Gare de Vandières

A partir de la contribution à l'échelle du PETR du Val de Lorraine, il est proposé de définir la contribution au SRADDT en mettant en exergue les enjeux spécifiques de la CCM&M. Dans ce cadre, une motion spécifique de soutien à la réalisation de la Gare d'Interconnexion de Vandières entre la ligne LGV et lignes TER, qui reste un enjeu déterminant pour notre territoire et notre PETR est présentée.

Nicole KREUTZ ne comprend pas que cette question soit de nouveau au débat, suite au référendum négatif. Pour l'instant il y a des bus pour l'interconnexion. On a déjà investi de grandes sommes pour la gare de Louvigny.

Gilles SOULIER indique que les investissements de la gare de Louvigny sont déjà amortis. Toutes les dépenses de préparation du projet de Vandières ont coûté aussi cher que la gare de Louvigny.

Patrick MATHION explique qu'aujourd'hui on a une gare à Louvigny reliée par un réseau de transport en commun. On parle aujourd'hui d'interconnexion TER-TGV. L'infrastructure pour la gare TGV n'est pas encore en place, les trains TER ne s'arrêteraient plus qu'une minute. Les gens qui utilisent des gares d'interconnexion partent avec des bagages. En rapatriement TER, TGV plus de 70% des clients se font amener directement en gare, très peu de personnes font TER-TGV. Il y aura beaucoup de changements pour les TER actuellement programmés. Aujourd'hui, les accès actuels à Vandières, Novéant-sur-Moselle et Pagny-sur-Moselle vont déborder, il n'y a aucun accès à l'autoroute. Il faudra refaire des infrastructures routières colossales. L'idée de base de la gare Louvigny était de chercher un aéroport de délestage de Roissy ou Francfort, il était dit que peut être qu'un jour on pourra délester à Louvigny et repartir directement à Paris ou Francfort en TGV. Si on met une gare supplémentaire, il y aura la question du cadencement de ligne pour toutes les gares environnantes, et des communes auront moins de trains qu'actuellement.

Gilles SOULIER ajoute qu'on est une des seules régions à ne pas avoir de gare d'interconnexion.

Pour Michel COULETTE, le dossier n'est pas présenté honnêtement, on ne compte pas le coût des accès routiers.

Jean-Pierre DAVID rappelle que la CCCL a toujours soutenu la gare de Vandières, malgré les arguments techniques exposés.

Patrick MESSEIN ajoute qu'il faut penser les aires de covoiturage et les infrastructures routières dans les prévisions budgétaires.

Patrick BOLAY demande si la CC du Sud Messin pourrait intégrer le PETR.

Gilles SOULIER répond qu'ils ont refusé il y a déjà longtemps, après avoir fait preuve d'un intérêt pour ce périmètre.

René CAILLOUX indique que l'on est dans le cadre du PETR, et que nous devons aujourd'hui en être solidaires même si nous avons des avis différents dans la CCM&M, du fait de nos territoires 54 et 57. Par ailleurs, aujourd'hui le Maire de Vandières ne veut plus de la gare, il a révisé son PLU, les zones ne sont plus réservées à la gare.

Lise ROSELEUR indique que la gare de Vandières n'est pas inscrite dans le plan état région actuel. L'ex-Président Richert a respecté l'avis de la consultation. Vandières sera remis sur le tapis s'il y a un consensus entre l'Etat, la Région et tous les partenaires.

Synthèse des contributions des délégués communautaires

La loi Notre a porté la notion de SRADDT, on est actuellement dans un état des lieux jusqu'à la fin de l'année. En 2018, ce sera la phase de rédaction pour une approbation fin 2018-début 2019. On a diffusé cette contribution il y a quelques jours et il n'y a eu un retour que de Stéphanie JACQUEMOT pour l'instant.

Stéphanie JACQUEMOT : aucune institution ne souhaite prendre en main la gestion des flux, pour éviter d'avoir des débats stériles sur la gare de Vandières. Avec l'évolution de la population, on a besoin d'un schéma revu et corrigé de nos infrastructures routières. Il faut des nœuds de trafic avec des facilités pour accéder au travail, loisirs.

Délibération : 21 pour 17 contre, 24 abstentions

- Soutien à la réalisation de la gare d'interconnexion de Vandières
- Contribution CCM&M au SRADDT

8- Questions diverses

➤ **Feuille de route - Calendrier des réunions** : le calendrier des prochaines réunions pour les prochains mois vous sera présenté ainsi que la feuille de route avec les principales décisions à prendre.

Présentation de la feuille de route et du calendrier prévisionnel (à titre indicatif)

Réunion	Date	Horaire - lieu	Obj prévisionnel à titre indicatif
Réunion des Maires et des délégués communautaires	Lundi 27 novembre 2018	18h00 à Prény (salle polyvalente)	Présentation du projet d'extension des compétences optionnelles « petite enfance / périscolaire / jeunesse » et « culture » (école de musique et danse) et « sport » (terrains de tennis) dans le cadre de la préparation du Conseil Communautaire du 5 décembre 2017
Conseil Communautaire	Mardi 5 décembre 2017	18h30 à Onville (salle Odonis Villa)	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des compétences Extension de la compétence périscolaire / petite enfance / jeunesse (ex-CCCL) Extension de la compétence sport / culture (ex-CCVM) + création de services civiques liées à l'animation sportive et culturelle - ZAE « Les Vignes » : CRAC 2016 + solde anticipé de la concession d'aménagement ? - EPFL – CRAC 2016 - Gestion RH : tableau des effectifs (création/suppression postes suites avis CAP avancements de grade) - Finances Publiques Mise en non-valeur Indemnités des élus - Circuits courts : état d'avancement de l'étude en cours sur les circuits courts (PNRL) + proposition de subvention pour une démarche locale - Point sur le plan paysage + projet de territoire (méthodo / calendrier) - Devenir des églises : convention avec le CAUE 54 et l'Ecole d'Architecture
Conseil Communautaire	Mardi 19 décembre 2017	18h30 à Thiaucourt (Salle La Loco)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du personnel : <ul style="list-style-type: none"> ➤ RIFSEEP ➤ Prime de mobilité agents CCVM ➤ Convention prévention santé au travail avec le Cdg54 ➤ Harmonisation des avantages sociaux CCCL / CCVM - Redevance Incitative 2018 (ex-CCCL) - Adhésion Citeo (ex-Eco-Emballages) - Harmonisation des règlements à compter du 1^{er} janvier 2018 (aides aux associations ; bourse aux permis) - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Waville (pont de Buret) - Méthodologie / calendrier pour la définition du projet de territoire + Engagement dans la démarche Cit'ergie / PCAET - Mutualisation du Conseil de Développement avec celui du PETR - OT Cœur de Lorraine : maintien ou retrait ?

Pour information : la CC du Sud Messin qui avait délibéré pour accueillir Lorry-Mardigny, a délibéré à nouveau cette semaine et les élus ont rejeté l'accueil après un vote à bulletins secrets (24 contre, 20 pour, 2 abstentions).

Denis BLOUET explique que Lorry-Mardigny fait définitivement partie de la CCM&M et pense qu'on n'est pas prêts de redélibérer sur le sujet.

Gilles SOULIER indique que pour Ancy-Dornot, il se gardera de mettre le point de la sortie de Lorry-Mardigny à l'ordre du jour du conseil municipal. Pour lui, la décision du sud messin est inélégante, les conseillers municipaux de Lorry ne doivent plus savoir vers qui se tourner, il faut leur dire qu'ils n'ont pas à rougir, il faut se mettre à la place des habitants, ça ne doit pas être facile.

Gilles SOULIER félicite Jacques PERANTONI qui a été élu Président de l'amicale des Maires.

Calendrier prévisionnel – 1^{er} semestre 2018

Réunion	Date	Horaire - lieu	Ordre du jour prévisionnel à titre indicatif
Cérémonie des vœux 2018	Mercredi 17 janvier 2018	<i>18h30 à BERNECOURT (salle polyvalente)</i>	
Comité exécutif	Mardi 16 janvier 2018		
Conseil Communautaire	Mardi 30 janvier 2018	<i>18h30 à Thiaucourt (salle La Loco)</i>	
Comité exécutif	Mardi 6 février 2018		
Conseil Communautaire	Mardi 20 février 2018	<i>18h30 à Novéant (salle socio-culturelle)</i>	
Comité exécutif	Mardi 6 mars 2018		
Conseil Communautaire	Mardi 20 mars 2018	<i>18h30 à Onville (salle Odonis Villa)</i>	Débat d'Orientations Budgétaires
Comité exécutif	Mardi 27 mars 2018		
Conseil Communautaire	Mardi 10 avril 2018	<i>18h30 à Thiaucourt (salle La Loco)</i>	Compte Administratif 2017 et Budget Primitif 2018
Comité exécutif	Mercredi 2 mai 2018		
Conseil Communautaire	Mardi 22 mai 2018	<i>18h30 à Novéant (salle socio-culturelle)</i>	
	Mardi 12 juin 2018		
Conseil Communautaire	Mardi 26 juin 2018	<i>18h30 à Onville (salle Odonis Villa)</i>	Rapports d'activités CCM&M et gestion des déchets

➤ **Gestion de la CCM&M – changement de lieu**

Il est proposé d'organiser le Conseil Communautaire du 5 décembre 2017 à 18h30 à Onville (salle Odonis Villa)

Délibération du changement de lieu votée à l'unanimité

21h05 : l'ordre du jour est épuisé

Gilles SOULIER

Président de la Communauté de Communes Mad & Moselle